

Acier : vers un renforcement des prix ?

Un contexte international tendu et instable

En réaction à la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane à ses partenaires commerciaux, la commission européenne a mis en place une procédure de sauvegarde de sa sidérurgie, pour éviter que l'Europe ne soit, à nouveau, le déversoir des aciers produits dans le monde qui ne trouveront plus de débouchés aux USA. Concrètement, l'Europe applique des quotas à l'importation, limitant la quantité d'acier importé et importable.

Il est donc fort probable que les transformateurs européens aient bien du mal à trouver des volumes bon marché, dans un contexte économique général plutôt dynamique.

Des capacités de production en baisse ?

L'une des conséquences directes de ce contexte international, est le report des commandes vers les sidérurgistes européens. Dans le même temps, la sidérurgie européenne traverse une période de forte réorganisation, suite à l'annonce par Arcelor Mittal, de la reprise de l'italien Ilva, ou encore le rapprochement de Thyssen et Tata Steel. Un certain nombre de sites du numéro 1 mondial de l'acier devront être cédés, ce qui fait peser un doute sur les capacités de production futures pour les aciers bâtiment. L'effet de concentration peut en effet pousser les forges à revaloriser leurs productions vers des produits automobiles ou aéronautiques par exemple, à plus forte valeur ajoutée.

Dans ce cas, y aura-t-il assez d'acier galvanisé en Europe pour la fabrication des ossatures pour plaque de plâtre ?

Et pour les profilés métalliques ?

Les transformateurs d'acier et les fabricants d'ossatures métalliques européens se trouvent dans une situation contraignante : ils sont obligés de limiter leurs importations, à cause de la règle des quotas, avec le risque de ne pas trouver tous les volumes nécessaires en Europe...

Selon la loi de l'offre et de la demande, cette situation pourrait provoquer un effet de rareté, et contribuer à maintenir les prix de l'acier galvanisé à un niveau élevé. Certains opérateurs se trouvent dans l'obligation d'accepter des prix à la hausse pour être servis. De plus, le zinc reste cher (et devrait le rester), et la force du dollar contribue à maintenir une très forte pression sur les prix.

Dans ce contexte, il est probable que les opérateurs soient contraints d'acheter leur matière première à des prix plus élevés en 2019 qu'en 2018...

La lettre d'information

Novembre 2018

Le GIOFS

Le GIOFS est un groupement d'industriels fabricants de profilés métalliques pour plaque de plâtre, indépendants et à caractère patrimonial. Historiquement reconnus, ils œuvrent pour la défense de la qualité des ouvrages en plaque de plâtre, au sein des différentes commissions techniques et des documents officiels. **Pour en savoir plus : www.giofs.com.**

Les membres du GIOFS :

- > PROTEKTOR
- > PROFILS SUD PYRENEES (PSP),
- > RICHTER SYSTEM,
- > SOCIETE DE PROFILAGE DU POITOU (SPP)



📄 Réglementation : quoi de neuf pour vos ossatures ?

Marque NF des ossatures : restez vigilants !

La norme NF 411 « éléments d'ossatures métalliques » définit les caractéristiques des profilés métalliques utilisés dans les ouvrages en plaque de plâtre. Elle doit garantir que la qualité des profilés est conforme à un cahier des charges, permettant leur utilisation conformément au DTU 25.41. C'est le CSTB qui procède aux audits des sites de production, afin de vérifier la qualité des fabrications, et la conformité des procédures de contrôles.

Mais le GIOFS alerte depuis des années sur l'existence de dérives conduisant à la commercialisation de produits qui ne satisfont pas aux critères de qualité. Une campagne de prélèvements de profilés métalliques sur le marché est en cours afin de le démontrer, et pour aider le CSTB à affiner ses contrôles. Ce dernier a d'ailleurs mis en garde en 2018, en recommandant la vigilance aux distributeurs et aux installateurs, face à « ces produits de contrefaçon [qui] sont susceptibles de diminuer considérablement la tenue mécanique des ouvrages et de nuire à sa durabilité par manque de protection contre la corrosion ». Ces défauts engendrent par ailleurs la plupart du temps des pertes de productivité importantes sur chantier.

Quoi faire ?

Face à ces constats, le référentiel évolue : depuis cette année, le CSTB procède aussi à des contrôles sur des produits prélevés directement chez les distributeurs. En attendant les premiers résultats, le référentiel s'est aussi renforcé et prévoit des sanctions plus lourdes pour les contrevenants.

Ce processus doit à terme permettre d'améliorer la fiabilité des contrôles, et d'assainir le marché pour vraiment garantir la qualité des produits et des ouvrages. En attendant, la plus grande vigilance est recommandée eu égard à la qualité des profilés utilisés. À suivre...

